

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de l'opus de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

XIII<sup>me</sup> ANNÉE

1897



1<sup>er</sup> JUIN

No. 6.

# Revue du Tiers-Ordre

ET DE LA

# Terre Sainte

SOMMAIRE. — Couronnement du Petit Roi, 182. — Martyr franciscain de l'Eucharistie, 185. — Etude sur le Tiers-Ordre de S. François, 189. — Etude historique du Tiers-Ordre au Canada, 192. — Un Apôtre Franciscain au XIX<sup>e</sup> siècle, 194. — Communication officielle, 196. — Missions Franciscaines, 198. — Petite correspondance, 199. — Chronique Franciscaine, 204. — Chronique Antonienne, 211. — L'église de nos Mères Franciscaines à Québec, 213. — Nécrologie, 214. — Variétés, 181, 191, 210, 212.

## Une Coupe de prix



FIN que l'Eglise fût formée du côté de Jésus expirant, afin que fût accomplie l'écriture : *“ Ils verront celui qu'ils ont transpercé, un soldat, conduit par la divine Providence, transperça de sa lance et ouvrit ce Flanc sacré. Alors, son Cœur, comme une source, comme un trésor, répandit l'eau et le sang, c'est-à-dire le prix de notre salut, il donna aux sacrements de l'Eglise le pouvoir de nous conférer la vie de la grâce, il devint pour tous ceux qui vivent dans le Christ la coupe dont les eaux vives rejaillissent jusqu'à la vie éternelle.*

S. Bonaventure, médit.

## Couronnement du Petit Roi



TROIS fois heureux d'avoir empêché un si grand crime, d'avoir sauvé le Bambino et de le posséder, Séraphin Petrarca le porte aussitôt à l'une de ses filles alors en pension au monastère de San Cosimato sur le Transévère. En le prenant dans ses bras, comme première grâce du divin Enfant, elle reçut la vocation religieuse.

Fiancée dès lors à l'Époux des Vierges, le 16 avril 1803, elle prenait l'habit des pauvres Clarisses et changeait son illustre nom en celui de Sœur Marie Véronique. Mais bientôt le doux Enfant l'appelait à une union plus intime. Elle mourut le 19 novembre 1811, à l'âge de 25 ans, et fut enterrée dans l'Ara-Cœli même, devant l'autel de la T. Ste Vierge.

Avec cette vocation religieuse la jeune fille ressentit de douces consolations en recevant l'Enfant chéri dans ses bras. Les religieuses gardèrent la sainte Image avec grand soin. Elles l'entouraient d'une vénération continuelle, et leur amoureuse industrie sut bien réparer les injures de l'impiété. Une robe en drap d'argent brodé d'or fut confectionnée pour lui, et les bonnes religieuses replacèrent sur la tête mignonne une couronne en argent.

Bientôt cependant la paix fut rendue à l'Église. Les Franciscains recouvrèrent leur chère et précieuse Ara-Cœli, si illustre par son origine, si vénérable par son antiquité, si sainte par la sainteté de tant de serviteurs de Dieu que ses murs abritèrent. Là, en effet, les grands Saints de l'Ordre séraphique ont laissé de leur passage d'un jour, un parfum et une lumière qui dureront tant que ses colonnes variées resteront debout, tant qu'une pierre y adhérera encore à une pierre.

Réparée, l'Ara-Cœli fut rendue au culte, le jour de l'Immaculée Conception, 8 décembre 1799. A la grande allégresse des Romains, le Sacro Bambino si miraculeusement sauvé venait reprendre son ancien trône au milieu de ses sujets fidèles. Il était resté la possession des religieuses de San Cosimato pendant dix-sept mois. Elles durent vivement regretter leur cher Petit

Consolateur qui pendant ces quelques mois avait su se faire aimer de toutes. Que de sacrifices généreux Il avait inspirés ! Et par quelles récompenses le Doux Petit Roi avait dû leur témoigner sa reconnaissance ! Ce n'est d'ailleurs pas sa coutume de se laisser vaincre en générosité. Mais bien qu'elles l'aimassent si tendrement et se sentissent aimées de lui, elles savaient bien les prédilections du Bambino pour son église d'Ara-Coeli. Aussi se serait-on gardé de résister à ses goûts bien connus. Ne leur eût-il pas fait expier cruellement l'idée de le garder pour elles ? Que n'avait-il pas fait déjà pour retourner à son Ara-Coeli ?

Les Romains ne se lassaient pas de l'admirer. Après une si longue séparation ils le trouvaient plus beau, plus précieux que jamais. Son front semblait ceint d'une nouvelle auréole, l'auréole de la persécution. Toutefois il restait dépouillé des ornements précieux d'autrefois. Autrefois, quand on venait voir le Bambino, chacun reconnaissait un souvenir de famille que portait le généreux Distributeur des biens, et à cette vue on se rappelait un miracle, une grâce insigne accordés aux ancêtres, on remerciait, et l'on donnait encore. Cette perle, cet anneau, cette chaîne, cette alliance, ce brillant donnaient confiance, renouvelaient à la fois le souvenir et l'espoir, faisaient naître l'action de grâces et la demande. Il n'était personne, fût-il noble ou homme du peuple, qui ne se vit représenté avec sa famille par un don à l'autel du Bambino. Mais la révolution avait passé là et avait détruit ce qu'elle n'avait pu emporter dans le pillage. Mais elle n'avait pu enlever au Bambino ses amis, ses vrais Romains. Lorsqu'ils se relevèrent, secouant la poussière de leurs ruines, ils retrouvèrent en eux, intacts et plus forts que jamais, leur amour, leur attachement, leur dévotion au Sacro Bambino. En oubliant leurs malheurs pour les réparer ils n'oublièrent pas les bienfaits signalés de leur cher Petit Roi de l'Ara-Coeli. Leur piété ne se démentit pas, ils revinrent en foule auprès du Divin Jésus dépouillé, car ce n'étaient pas ses parures qu'ils aimaient, c'était son regard, c'était son sourire, c'était sa grâce, c'était sa personne tout entière.

Pour quelque temps encore, la paix était rendue à Rome. Pie VII revenait de son exil et les religieux dispersés par la violente tourmente se groupaient de nouveau autour de leur Pasteur et de leur chef. Rome rêvait de nouveaux jours de paix et de bonheur qui devaient être éphémères et fugitifs comme le

sont tous les rêves. Les fils de S. François avaient repris possession de leurs couvents, et les fidèles visitaient le Bambino pour l'honorer aux jours de ses fêtes, comme autrefois. Mais cette église était triste et muette, son clocher ne chantait plus, il n'invitait plus les citoyens de la Ville Eternelle aux réjouissances dont le Bambino était le héros. La liberté, l'égalité, la fraternité lui avaient pris ses cloches !

Toutes ces absences, tous ces vides faisaient peine aux cœurs pieux et dévoués. Les autorités elles-mêmes, se faisant en cela l'interprète de tout le peuple, décrétèrent qu'on ferait au Sacro Bambino une amende honorable solennelle et publique en réparation des irrévérences, des profanations et des sacrilèges dont s'étaient rendus coupables ses spoliateurs. A cette occasion on décréta la fonte d'une cloche qui fut baptisée en l'honneur du Sacro Bambino par Sa Grandeur Mgr Benoit Ferrata archevêque de Filippo.

Heureuse cloche ! c'est elle qui vient de saluer parmi les échos de Rome, le couronnement de son Bambino. Heureuse cloche ! c'est sa lèvre puissante qui vient de bercer de ses chants le cher Petit au milieu de l'encens royal, des hymnes sacrées et des acclamations du peuple. Mais plus fidèles encore que les échos de Rome, nos cœurs canadiens ont répondu à ses accents, ils ont vibré avec elle de foi et d'amour, ils ont chanté le triomphe de l'aimable Petit Roi que Léon XIII vient de couronner dans la Cité éternelle.

(A Suivre.)



## Martyr franciscain de l'Eucharistie



N vent de persécution soufflait sur la France. C'était en 1563. La plus grande partie du diocèse de Coutances était alors désolée par les guerres de Religion. Un jacobin du nom de Saler et le ministre Desmoulin se

firent les coryphées de la prétendue Réforme dans le Cotentin. Mais ils ne recrutèrent d'adeptes que parmi la population des villes et des châteaux ; quant aux paysans, ils reçurent généralement avec défiance ou mépris les prédicants calvinistes et ils demeurèrent fermement attachés à la foi de l'Eglise Romaine.

A Valognes même, les Christandins se trouvant en minorité avaient dû, conformément aux édits royaux, établir leur prêche en dehors de la ville, au manoir du Quesnay, voisin du couvent des Cordeliers. Ils ne laissaient pas cependant que de molester souvent les catholiques, d'insulter à leur foi, et de se montrer partout fauteurs de discordes et d'anarchie. Un mouvement populaire devenait imminent. Il se produisit en effet. Le dimanche 7 juin 1563, sur le soir, une émeute éclata tout à coup dans la ville. Catholiques et protestants descendirent dans la rue et en vinrent aux mains. L'effervescence était au comble. Il y eut d'épouvantables scènes. Plusieurs chefs huguenots furent massacrés, leurs maisons pillées et démolies " et, dit un vieux manuscrit de l'époque, les corps des deffunctz estoient encor en la rue ce jour d'huy (lundi 8 juin) après midy, et les femmes de Valognes venoyent donner des coups de pierres et de baston sur les dictz corps." La victoire resta donc aux catholiques ; mais les RR. PP. Cordeliers devaient la payer cher.

On n'ignorait pas dans le parti des huguenots que si ces religieux n'avaient rien fait pour provoquer la terrible échauffourée du 7 juin, c'était du moins à leurs prédications et à leur zèle

apostolique que la masse du peuple devait son attachement à la saine doctrine et par suite son ardeur à défendre ses croyances.

Les Christandins se promirent d'organiser une revanche éclatante. Elle ne se fit pas attendre.

Le jeudi 17 juin, tous les huguenots du pays, renforcés de nombreux aventuriers et conduits par quelques gentilshommes, ardents partisans de Calvin, marchèrent sur Valognes, surprirent la ville et y pénétrèrent sans résistance. L'Eglise paroissiale fut d'abord profanée et ravagée, mais c'était surtout pour les Cordeliers que les hérétiques réservaient leur colère.

Les religieux ne songèrent pas à soutenir un siège ; aussi pas d'hommes d'armes autour du monastère ! pas de fortifications ! pas de travaux de défense ! La grande porte était fermée ; par ailleurs, nul signe de résistance ; au-dedans régnait le silence habituel de la sainte maison, le silence de la prière et du recueillement. Les protestants s'enhardissent, et, leur audace croissant avec l'absence du danger, la porte est entoncée, les gonds arrachés, le monastère envahi. Déjà se font entendre les vociférations de la multitude, et l'antique écho du cloître, habitué depuis des siècles à ne répéter que les louanges du Seigneur, reedit aujourd'hui d'épouvantables blasphèmes. Encore quelques instants et les fils de Calvin, faisant irruption dans le sanctuaire, auront porté leurs mains sacrilèges sur le Tabernacle sacré ! Mais s'il est dans les desseins de Dieu qu'il existe des méchants sur la terre, il est aussi dans les voies de son admirable Providence qu'à côté du méchant un juste paraisse toujours pour contrebalancer le mal par le bien. A Valognes, au couvent des Cordeliers, en ce moment douloureux où le Corps de l'Homme-Dieu va tomber sous la main des hérétiques et servir de jouet à leur rage impie, le Ciel a désigné l'homme qui préviendra par son dévouement la plus horrible des profanations. Cet homme est un moine, un pauvre Cordelier, simple et pieux vicaire de la maison, peu connu jusqu'alors, mais que l'amour divin va transformer en confesseur intrépide, en martyr de la Sainte Eucharistie. Ce moine, qui est dans la treizième année de profession et dans la trente-cinquième de son âge, s'appelle Guillaume Cervoisier. Comme les autres religieux, il avait vu le cloître envahi par une multitude furieuse ; comme eux il avait entendu ces forcenés proférer des cris de mort et d'affreuses imprécations ; comme eux il avait compris qu'on en voulait à leur vie, qu'on en voulait à leur Dieu... Tout le

monde avait fui du couvent, mais lui ne le pouvait ni ne le voulait ; avant de songer à la conservation de ses jours, il avait un devoir à remplir : vicaire de la maison, il devait, avant tout et malgré tout, soustraire à la profanation l'auguste Sacrement de l'autel. L'ennemi grondait au dehors ; pour pénétrer dans l'église, il n'avait qu'un seul obstacle à renverser, une simple porte à briser. Alors, c'en était fait de Cervoisier : pris en défendant son Dieu, sa mort était inévitable. Mais à la foi, pas d'entraves possibles à l'amour, pas de difficultés, pas de chaînes capables de l'intimider ou de l'arrêter !

Guillaume sait le danger qu'il court ; mais sa vie n'est pas à lui : son corps, son souffle, tout son être appartient à Dieu . . . Sans calculer, sans balancer, calme, intrépide, héroïque, il se rend à l'autel, ouvre le Tabernacle et prend le saint Ciboire . . . Au même instant la porte vole en éclats et les huguenots se précipitent dans le sanctuaire. A la vue du prêtre, un sentiment indicible d'exaspération les saisit. Ainsi donc ils ne pourront pas se jouer des Saintes Espèces ! Ils sont accourus dans cet espoir, et voilà qu'un moine ose se placer entre eux et le suprême objet de leurs sacrilèges desseins ! “ Arrête ! crient les furieux, arrête ! ou tu vas mourir ! ” En même temps les épées s'agitent et se tournent vers lui. Mais Guillaume a fait son choix : mieux vaut le martyr qu'une vie souillée par le remords d'avoir laissé profaner l'Eucharistie ! Prompt comme l'éclair, il ouvre le Ciboire, et sa poitrine devient le tabernacle vivant des saintes hosties. Aussitôt s'élève du milieu des huguenots un cri de stupeur et de colère, un cri tel que durent en pousser les Juifs alors qu'ils acclamaient Barabbas et demandaient la mort du Fils de l'Homme ; puis la foule se rue sur le prêtre, frappe sans pitié, sans relâche . . .

Enfin la victime est tombée ; le crime est consommé ; les calvinistes ont commis un nouveau forfait ; mais la foi chrétienne se glorifie d'un confesseur de plus, et Valognes peut s'honorer d'avoir produit un martyr de la Sainte Eucharistie.

Grâce à Guillaume Cervoisier, les protestants n'ont pu violer la sainteté de nos tabernacles ; mais ils vont s'en dédommager en saccageant l'église et le monastère. Rien ne leur échappe, rien n'arrête leur fièvre de destruction. Dans leur fureur, ils s'en prennent aux morts eux-mêmes, arrachent les pierres tombales, martellent les statuettes et les figurines qui les décorent, effa-

cent les inscriptions, et voudraient faire disparaître jusqu'à l'emplacement des sépultures. Ainsi fut détruit et ruiné sans retour le beau monument érigé dans le chœur sur les restes de l'amiral de Bourbon, fondateur du couvent. — Après les tombeaux, vint le tour des statues et des peintures. Le rétable du maître-autel, admirable travail, est réduit en pièces. Les tableaux de *saint Louis*, patron de l'église, de la *Résurrection de Notre-Seigneur* et de *Notre-Dame des Anges*, sont lacérés et brisés. Les statues de saint Michel, de saint Joseph, de saint Jérôme et de plusieurs autres saints sont renversées et détruites. Tout le linge d'autel est saisi. Des nappes brochées d'or, des rideaux d'un tissu précieux, des coffres remplis d'ornements sacrés, un calice d'argent merveilleusement ciselé, le magnifique tapis fleurdelisé donné par Louis de Bourbon, tous les livres d'office, " lutrins, missels, psaultiers, légendiers, processionnaires et martyrologes, " en un mot, tout ce qui peut être détruit tombe sous le marteau de ces autres vandales, tout ce qui peut être pillé va rejoindre dans leurs trésors les objets déjà volés.

De l'église, les huguenots se portent à la bibliothèque. Ils y déchirent, mutilent et dispersent un grand nombre d'in-folio, chefs-d'œuvre de reliure et d'imprimerie, dus pour la plupart aux presses des Estienne, des Elzevirs ou d'Ulrich Gering. En même temps disparaissent un nombre plus considérable encore de manuscrits et de parchemins du Moyen-Age, œuvres de copistes habiles et monuments d'une autre civilisation : perte fort regrettable, car elle prive la postérité de documents très précieux au double point de vue de l'histoire et de la littérature. — Enfin, las de piller, fatigués de leur journée, chargés de butin, les huguenots se retirent ; mais, en se retirant, ils passent par le cimetière, abattent les petites croix noires qui se dressent sur le champ du repos, et, dernière profanation, renversent le Christ de granit dont l'image désolée dominait la demeure des morts.

Disons, pour compléter notre récit, que le général des Cordeliers, François de Gonzague, inscrit Guillaume Cervoisière au martyrologe de l'Ordre avec le titre de *Bienheureux*.

Les Christandins, enivrés de leur victoire sur les moines sans défense, établirent un corps de garde et des écuries dans l'église ravagée. Jusqu'au mois de novembre suivant, force fut aux Cordeliers de leur céder la place, tout en subissant chaque jour de leur part mille outrages et mille vexations. Quand les religieux

purent enfin relever la communauté, leur premier soin fut d'inhummer le P. Cervoisiér au pied de l'autel même qu'il avait défendu jusqu'à l'effusion du sang. Bientôt la voix populaire donna l'appellation de *Bienheureux* à ce prêtre qui avait montré tant d'héroïsme.

Son tombeau, surmonté de sa statue couchée, devint promptement un but de pèlerinage. Les mères surtout venaient y apporter leurs petits enfants malades ou trop lents à se développer, Ce fut seulement à la Révolution que l'on cessa de vénérer le martyr de Jésus-Eucharistie. Comme tous les autres religieux, les Cordeliers de Valognes furent dispersés au nom de la liberté, et, le 12 août 1791, leur couvent, déclaré *bien national*, fut vendu au prix de vingt-trois mille francs. Les bâtiments claustraux, successivement transformés en caserne et en manufacture, finirent par être complètement démolis vers 1840, et la charrue passa sur l'emplacement.

Que sont devenues les reliques du martyr de 1562 ? Personne jusqu'ici n'a pu le dire. Chose assez surprenante, les traditions locales sont muettes au sujet de ces restes précieux si longtemps vénérés à Valognes.

---

## ÉTUDE SUR LE TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS

### Les obligations du Tiers-Ordre

(*Suite.*)

#### LE PORT DU SCAPULAIRE ET DE LA CORDE

**D**ANS le principe, dit la *Séraphique Règle*, les Tertiaires portaient un habit particulier. Tous les historiens nous disent que les premiers membres de l'Ordre, le bienheureux Luchésio et son épouse, furent revêtus par saint FRANÇOIS d'une robe simple et modeste, de couleur cendrée, avec une corde à plusieurs nœuds. On vit un grand nombre de Tertiaires porter cet habit ; le roi saint Louis le revêtait quelquefois ; mais, la ferveur diminuant, de grandes modifications y furent apportées. On porta d'abord la grande tunique sous les habits séculiers, comme le font encore aujourd'hui un certain nombre de fervents tertiaires des deux sexes ; puis on la réduisit aux proportions du petit habit ou scapulaire dont l'usage fut autorisé par Jules II. Ce scapulaire doit être en drap ; on peut employer la couleur

brune ou gris cendré ; il sera assez long devant et derrière pour descendre au-dessous de la ceinture, de telle sorte qu'on puisse lier la corde par-dessus. Les deux bandes qui passent sur les épaules sont ordinairement de même étoffe que l'habit. La corde peut être en chanvre, en lin ou en laine, avec trois nœuds en l'honneur de la sainte Trinité. L'usage général est qu'elle ait la grosseur d'un demi-doigt. Il suffit que le premier habit ait été béni : on le remplace lorsqu'il est usé, sans être obligé de recourir à une nouvelle bénédiction. Le port de l'habit ou scapulaire et de la corde est de rigueur pour jouir des privilèges et des droits accordés.

Pour bien comprendre la signification du scapulaire et de la corde nous redirons avec profit les oraisons prescrites pour la cérémonie de Vêture. " Seigneur Jésus-Christ, y est-il dit, qui avez voulu vous revêtir de notre chair mortelle et être enveloppé de langes dans la crèche ; vous qui avez inspiré à notre Père saint François, votre glorieux confesseur, d'instituer trois Ordres qui ont été approuvés par vos Vicaires, les Souverains Pontifes ; nous supplions humblement votre souveraine Majesté de daigner bénir et sanctifier ce vêtement que le bienheureux François a imposé à ses frères d'armes du Tiers-Ordre de la Pénitence, comme une armure puissante contre les attaques du monde, de la chair et du démon, afin que votre serviteur, le recevant avec dévotion, se pénètre tellement de vos sentiments, qu'il persévère jusqu'à la fin en toute humilité et fidélité dans la voie de vos commandements. Vous qui vivez et réglez dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il. "

L'habit religieux, le scapulaire que vous portez, chers Tertiaires, doit vous rappeler le mystère de l'Incarnation qui a revêtu le Fils éternel de Dieu d'une chair humaine et passible. Que dis-je ? il doit vous rappeler une obligation qui s'impose à tout chrétien, devenue plus étroite pour vous, et que saint Paul a exprimée par ces paroles vives et énergiques : " Revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ et gardez-vous bien de faire provision en faveur des désirs de la chair. " (Rom., XI II, 14.) Avant de nous revêtir du Seigneur Jésus-Christ, nous devons nous dépouiller de nous-mêmes et de nos passions dans ce qu'elles ont de contraire à la raison, à la loi de Dieu, et à l'inspiration du Saint-Esprit. Si nous oublions les règles de la tempérance chrétienne, si nous fréquentons les assemblées mondaines prohibées par la Règle,

nous nous exposons aux occasions de péché, nous faisons *provision en faveur des désirs de la chair*. Mais en entrant dans le Tiers-Ordre nous avons renoncé à tout cela et l'habit que nous avons reçu, symbole expressif de la présence de Jésus-Christ en nous, qui vient nous revêtir de sa force pour nous empêcher de succomber dans la bataille, cet habit est devenu pour nous une armure puissante contre les attaques du monde, de la chair et du démon.

Mais, chers Tertiaires, l'obligation principale et positive que vous rappelle l'habit religieux est de revêtir le Seigneur Jésus-Christ. Qu'est-ce à dire ? Revêtir Jésus-Christ, c'est reproduire ses vertus dans notre conduite ; c'est reproduire sa ferveur dans nos prières, son pardon des ennemis, son inaltérable douceur, sa modestie divine, sa profonde humilité, son soin à bien faire toutes choses, son courage indomptable. Et de même qu'un habit complet embrasse tout le corps et s'attache à toutes ses parties, il ne doit pas se trouver dans notre âme une faculté, dans notre vie un seul instant, qui ne soit en quelque sorte revêtu de Jésus-Christ.

Nos vêtements ne sont pas seulement un voile pour notre corps, ils en sont encore l'ornement, et lui communiquent tout ce qu'ils peuvent avoir d'élégance. De la même façon, JÉSUS-CHRIST fait plus que couvrir de ses mérites notre nudité spirituelle : il nous communique sa beauté ; aussi bien, quand notre âme vit continuellement sous l'influence de son amour et de ses inspirations, il lui donne un éclat et une beauté céleste qui me rappellent ces paroles de Notre Seigneur à une sainte : " Si tu voyais la beauté d'une âme en état de grâce, ce serait la dernière chose que tu verrais en cette vie, parce que, à l'instant, tu mourrais d'amour. "

FR. PIERRE-BAPTISTE, *Min. Obs.*

(*A suivre*)

#### EN NID DE COLOMBE

" Le soldat a frappé de la lance, voilà donc que Saül, c'est-à-dire le peuple perfide et réprouvé des Juifs, a brisé la pointe de son fer contre la muraille. Mais en même temps, par une permission de notre miséricordieux Sauveur, voilà qu'il a creusé la pierre, qu'il a ouvert dans le roc une caverne, un vrai nid de colombe. O âme, viens vite, ô amie de Jésus, que l'on te voie comme une colombe, comme le petit oiseau qui vient de trouver un refuge, faire ton nid dans la profondeur de cette plaie béante. Sois-y bien vigilante, tiens-y bien cachés, comme les petits d'une colombe, les fruits de ton chaste amour. Amie de Jésus, applique là tes lèvres afin de boire aux sources de l'eau rédemptrice. "

S. BONV., *Medit. sup. Sal. Ano.*

## II. — ÉTUDE HISTORIQUE DU TIERS-ORDRE AU CANADA (SUITE)



ORS de notre retour définitif au Canada, en 1888, comme Commissaire de Terre Sainte, nous travaillâmes de nouveau à la propagation du Tiers-Ordre. Pour connaître les centres de Fraternités, je m'adressai aux Ordinaires des Lieux en commençant, dans la Province Ecclésiastique de Québec, par le Diocèse de Rimouski.

J'avais été précédemment en relation avec Monseigneur Edmond Langevin, Vicaire général (de pieuse et regrettée mémoire); je connaissais son grand zèle pour la diffusion du Tiers-Ordre dans les Paroisses. Je le priai donc de me faire connaître les Paroisses où le Tiers-Ordre était établi ou comptait au moins quelques membres. Monseigneur (1) eut l'extrême obligeance de consulter tous les vénérables curés du diocèse et il m'adressa le *Résumé* suivant que je copie textuellement afin qu'il puisse servir de document historique :

### DIOCÈSE DE RIMOUSKI

*Résumé* des réponses au sujet du Tiers-Ordre de Saint François d'Assise, transmises par MM. les curés conformément à la circulaire de Mgr. de Rimouski du . . .

Il est parvenu à l'Évêché 22 réponses :

1. — *St. Jean l'Évangéliste* : Les efforts que j'ai tentés pour introduire le Tiers Ordre ont complètement échoué.
2. — *Sainte Anne, Pointe au Père* : Novices : 10 ; aspirants 4 ; professe 1. — Sans qu'ils constituent une congrégation, je les réunis cependant tous les mois pour leur donner une instruction spéciale.
3. — *St. Donat* : Professe : 1. Je ferai tous mes efforts pour y faire entrer ceux chez qui je verrai de bonnes dispositions.
4. — *St. Luce* : Novices 2.
5. — *St. Gabriel* : Je n'obtiens pas de succès pour le Tiers-Ordre dans ma paroisse.

6. — *L'Assomption* : J'ai préparé les voies : je commencerai après les catéchismes. J'y tiens beaucoup, non-seulement pour me

(1) Monseigneur Langevin, son frère, alors Évêque de Rimouski.

rendre aux désirs de l'Église ; mais à mesure que j'étudie l'œuvre, je vois bien clairement que c'est par elle que notre ministère sera réellement bien fructueux. C'est bien l'œuvre qu'il faut pour lutter contre l'affreux sensualisme et l'impiété du jour (1).

7.— *St. Dominique* : Je travaille actuellement à l'admission de quelques novices : j'espère réussir.

8. — *St. Edouard* : Novices 3 : Les Novices s'appliquent de leur mieux à remplir le magnifique programme du Tiers-Ordre.

9. — *Ste Flavie* : Je n'ai encore pu déterminer personne à s'y agréger : cela prendra encore du temps. Pourtant je connais certaines personnes qui pourraient parfaitement remplir leurs obligations sans avoir à ajouter grand'chose à leurs pratiques ordinaires de piété.

10. — *Mont-Louis*. Personne ici n'appartient au Tiers-Ordre. J'espère que les temps deviendront plus favorables.

11. — *Cap Chat* : Novices 30 : aspirants 3. Je les réunis tous les mois et leur explique la Règle. Je leur fais ensuite la lecture de la vie d'un saint dont l'imitation est plus à leur portée.

12. — *St. Damase* : Novice 1 : quelques autres ont demandé leur admission.

13. — *St. Fabien* : Novices 4. Dans le mois d'octobre 1884, j'ai reçu du Tiers-Ordre, sur son lit de mort, un novice qui avait reçu le saint Habit à Montréal.

14. — *Ste Félicité*. Novices 9. Je dois en recevoir encore d'autres prochainement.

15. — *St. Arsène* : Novices 2.

16. — *St. Modeste* : Jusqu'à ce jour aucune demande d'entrée au Tiers-Ordre ne m'a été faite : il est vrai que je n'ai pas fait d'instances à ce sujet. J'organise une congrégation, et j'espère trouver là, avec le temps, de bonnes vocations pour le Tiers-Ordre.

17. — *Cacouna* : Novices 3 : c'est un bien modeste commencement ; mais il me semble qu'il sera facile de trouver de généreux chrétiens qui seront d'abord de bons novices, et plus tard de vrais Frères de St. François.

18. — *Ste Angèle* : 3 personnes se préparent pour entrer dans le Tiers-Ordre.

(A suivre) FR. FRÉDÉRIC,  
Comm. de Terre-Sainte.

(1) Daigne le Seigneur, mettre ces admirables sentiments dans le cœur de tous nos vénérables curés, et l'on verra bientôt le triomphe complet de l'Église au Canada.

## UN APOTRE FRANCISCAIN AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

LES PRÉDICATIONS DU R. P. AUGUSTIN  
DE MONTEFELTRO



ET Ordre des Frères Mineurs fondé par le Pauvre d'Assise n'a pas seulement pour vocation ici-bas de pratiquer la pauvreté Évangélique, avec toutes ses diverses rigueurs et ses sublimes ignominies, il doit encore perpétuer dans le monde la vie apostolique, en prêchant la parole de Dieu aux peuples chrétiens et aux

nations infidèles. Pendant six cents ans, la famille Séraphique a magnifiquement rempli ce rôle. N'est-ce pas de son sein que sont sortis les Antoine de Padoue, les Bernardin de Sienne, les Jean de Capistran, les Jacques de la Marche, les Bernardin de Feltre, les Olivier Maillard, les Pierre d'Alcantara, les Léonard de Port-Maurice? . . . N'étaient-ce pas des Franciscains ces moines qui, armés du glaive de la parole, levaient des armées contre l'Islamisme triomphant, enrégimentaient les légions de la Ligue, tenaient tête à Luther, à Henri VIII et aux disciples de Calvin? N'étaient-ce pas des Franciscains ces moines qui, en Italie, contre les Césars Allemands, en Hongrie contre les Turcs, en France contre les Anglais, en Espagne contre les envahisseurs, suscitaient les saintes colères du patriotisme et les ardeurs de la revanche? N'étaient-ce pas des Franciscains, ces Apôtres à la robe de bure et aux pieds nus, qui partout et toujours aux heures de décadence morale, rallumaient dans les multitudes les flammes de la foi et du repentir?

De nos jours, dans notre monde moderne où l'impiété et le libéralisme se sont coalisés pour empêcher que la voix du prêtre ne franchisse les limites du temple, et ne parvienne aux masses populaires, les échos de la parole Franciscaine, (il serait puéril de le nier), sont étrangement affaiblis, son influence, comme celle de la prédication catholique en général, ne s'exerce plus que dans un champ immensément restreint. Toutefois, au moins en Italie, elle a conservé quelque chose de sa vitalité et de sa popularité des anciens jours ; elle excite encore des enthousiasmes profonds et durables, présages pour l'avenir de résurrections fécondes. Nous en avons un témoignage, parmi bien d'autres, dans les prédications du R. P. Augustin de Montefeltro.

Nous ne rappellerons pas ici les travaux apostoliques, déjà considérables, du fameux orateur Italien : nous ne redirons pas non plus les indescriptibles ovations qu'ont partout suscitées ses sermons durant ces dernières années. Nous voulons indiquer simplement, en quelques mots, les caractères distinctifs de son éloquence, et les causes, selon nous, de ses incomparables triomphes.

Les sujets que le Père Augustin aborde, d'ordinaire et de préférence, dans la chaire sacrée, ce sont les grandes vérités religieuses, philosophiques et sociales, envisagées et traitées au point de vue apostolique. Aucun des systèmes inventés, depuis cent ans, par la demi-science, le rationalisme et l'incrédulité, aucun des mensonges accumulés par la mauvaise foi, aucune des objections formulées par l'ignorance contre le dogme, la morale, la constitution divine de l'Eglise, ne le trouvent désarmé. Il a étudié à fond les erreurs et les sophismes à l'ordre du jour : il s'est assimilé toutes les réfutations vengeresses que la théologie, l'histoire, la critique catholique en ont victorieusement données jusqu'ici ; et ces réfutations il les expose, il les développe, il les fait pénétrer dans l'esprit de ses auditeurs avec une énergie d'argumentation, avec une abondance de lumière, avec une splendeur de conviction vraiment incomparable, et qui, bon gré mal gré, frappent d'admiration.

A mesure, en effet, qu'il développe la thèse qu'il a choisie, les difficultés, les objections, les assertions contraires sont prises par lui corps à corps, écrasées, pulvérisées en quelque sorte. Chaque point de son discours, chaque phrase, parfois chaque mot, est un coup qui porte juste, et contre lequel la raison la plus hostile, désarmée ou acculée à l'absurde, ne trouve plus rien à opposer.

A ce talent d'exposition, à cette force vraiment invincible de démonstration, le R. P. Augustin joint une merveilleuse puissance d'éloquence, faite de pathétique, de vigueur et de zèle indomptable. Sa parole, à ce point de vue, rappelle celle des grands convertisseurs de peuples. Elle est telle que la multitude la veut et la recherche, l'écoute et l'aime. Ce n'est pas seulement un ensemble de thèses élevées, de dialectique irréfutable, d'arguments solides et serrés, moins encore un argument habile de phrases et de mots sonores ; c'est la voix d'une âme aimante et passionnée qui, émue des souffrances et des dangers de ses frères, pousse le cri d'alarme pour les arracher à l'abîme des ténèbres et du mal ; c'est l'appel, magnifiquement audacieux, de l'apôtre qui voudrait conquérir et régénérer le monde ; c'est la clameur pleine d'amour et d'angoisse du Prêtre qui ne veut pas que le sang du Christ coule inutile pour les aveugles et les coupables et qui se fait l'écho des repentins de la terre et des miséricordes du ciel.

Aussi a-t-il des accents irrésistibles et de splendides élans, lorsqu'il tonne, par exemple, contre le vice, et stigmatise hardiment les iniquités sociales. Car un autre caractère de sa prédication, c'est une liberté toute apostolique ; il annonce l'Évangile sans en diminuer l'éclat, sans en dissimuler les droits, atténuer les rigueurs. Il se montre véritablement et constamment, le disciple de saint François d'Assise, des Antoine de Padoue, des Bernardin de Sienne, de tous les moines mendiants, en un mot, qui poursuivaient de leurs invectives vengeresses les oppresseurs du peuple et rappelaient haut et fort, envers et contre tous, les droits imprescriptibles de la justice et de la liberté.

---

## Communication officielle

**L**E Tiers-Ordre de St François, encouragé par les pressantes exhortations et les faveurs signalées du Souverain Pontife Léon XIII, tertiaire Lui-même, a fait de nos jours parmi les chrétiens de la ville de Montréal, fidèles à suivre les impulsions venues de Rome, de rapides et considérables progrès. Le nombre des Tertiaires a surtout augmenté parmi le peuple et les ouvriers auxquels il est appelé à faire tant de bien. Tous sont avides de jour des faveurs nombreuses accordées aux tertiaires et particulièrement des absolutions générales, dont le nombre vient d'être

considérablement augmenté par une récente concession du S. Siège. Toutefois les travaux de leur condition, leurs devoirs d'état et l'éloignement empêchent un grand nombre de ces Tertiaires de se rendre à l'église franciscaine, où les Pères donnent publiquement l'Absolution Générale. Il se trouve donc que pratiquement grand nombre de tertiaires sont frustrés d'une des plus précieuses faveurs accordées à leur Ordre. D'autre part la faculté accordée par le S. Siège aux confesseurs de donner l'absolution générale aux tertiaires leurs pénitents, dans l'acte de la confession sacramentelle, devient insuffisante à cause du grand nombre des tertiaires et de la fréquence des absolutions générales.

Considérant cet état de choses et soucieux de faire droit aux demandes réitérées et pressantes des tertiaires, dans l'intérêt de leur bien spirituel, le R. P. Gardien, en vertu de ses pouvoirs sur le Tiers-Ordre, est disposé à déroger au privilège de l'Ordre, en faveur des prêtres exerçant le ministère dans la ville de Montréal; c'est-à-dire à leur accorder la faculté de donner en public l'absolution générale à tout groupe d'au moins cinq tertiaires, — *nonobstant la présence dans la ville d'un couvent de l'Ordre.* — Les prêtres qui désireront avoir ce pouvoir n'auront qu'à s'adresser au R. Père Gardien, rue Dorchester 1222.

*Donné à Montréal, ce 30 avril 1897, Le R. P. Gardien.*

N. B. Nous ferons les remarques suivantes à propos de cette Communication : 1° évidemment aucun prêtre ne peut donner l'absolution générale aux tertiaires, sans en avoir reçu le pouvoir des Supérieurs de l'Ordre. L'absolution générale donnée sans ces pouvoirs est absolument nulle.

2° Les pouvoirs *ordinairement* concédés par les Supérieurs de l'Ordre portent toujours cette restriction : " Ces pouvoirs ne pourront être exercés valablement dans les localités où il y a un couvent de notre Ordre ou bien un autre prêtre institué par nous Directeur du Tiers-Ordre. "

3° *En dehors des localités susdites*, les Supérieurs de l'Ordre, ont accordé d'une manière générale à tout prêtre *approuvé* de donner publiquement cette Absolution Générale, mais à un groupe d'au moins quatre ou cinq personnes seulement, en l'absence d'un prêtre muni des pouvoirs de Directeur du Tiers-Ordre.

4° D'après une concession du St Siège, le prêtre tertiaire qui donne publiquement l'Absolution Générale ou la Bénédiction papale, gagne lui-même l'Indulgence plénière.

## MISSIONS FRANCISCAINES

Compte rendu annuel des Missions franciscaines	
de Chine, Vicariat apostolique du Hou-nan méridional. —	
Chrétiens inscrits sur les registres	5,670
Eglises, Chapelles, maisons de prières	48
Cathéchistes	40
Adultes baptisés	27
Confessions annuelles	3,100
Communions annuelles	2,947
Mariages	43
Extrêmes-Onctions	81
Adultes décédés	80
Médecins qui baptisent	20
Enfants de parents païens décédés	1,217
"    "    "    recueillis et survivants	370
Maitresses de l'Orphelinat (Jeunes filles indigènes, Tertiaires de S. François)	16
Dans l'orphelinat petites filles de la Ste-Enfance	238
Jeunes filles de l'Orphelinat qui se pourvoient déjà à elles-mêmes et mariées	8
Maitresses	12
Gen-tceon-fu 1 Octobre 1896	
† Fr. Antoine Tantosati Ev. T. Adrens Vic. Ap. Hu-nan Mérid	
Chrétiens et Statières	63
Missionnaires d'Europe	4
"    "    de Chine	10
Prédications aux fidèles	1,472
"    "    aux infidèles	852
Petits enfants d'infidèles baptisés	164
Confessions de dévotion	10,379
Communions de dévotion	10,955
Confirmations	30
Enfants d'infidèles décédés	92
Enfants à l'école	95
Enfants de parents païens baptisés	1,859
"    "    recueillis	213
Dans l'Orphelinat maitresses	12
"    "    vieilles femmes païennes recueillies	3
Petits enfants de l'Orphelinat qui se pourvoient à eux-mêmes adoptés par des familles catholiques	2

## PETITE CORRESPONDANCE

**L. A. à C.** — On m'a dit que je ne gagnais pas les indulgences du Tiers-Ordre si je ne portais pas le cordon sur mon scapulaire. La petitesse de mon scapulaire ne me le permet pas. Dois-je changer de scapulaire ?

— Nous avons déjà répondu à une semblable question. Il est vrai que les religieux portent la corde sur l'habit, mais cela n'est nullement exigé pour les Tertiaires. La S. Congrégation des Indulgences, dans une décision du 10 juin 1886, déclare qu'un petit scapulaire de la dimension de ceux du Carmel suffit aux Tertiaires. Il ne peut donc être question de porter la corde par dessus. Toutefois il est très louable de porter la corde sur un grand scapulaire comme font la plupart de nos Tertiaires. Cela rappelle davantage l'habit religieux.

**T. D. à S.** — Depuis un certain temps on nous inonde de petites feuilles imprimées où se lit le texte d'une lettre de la Très sainte Vierge ou de Notre Seigneur trouvée dans son tombeau. Ma première pensée a été de brûler ces feuilles qui ne sont revêtues d'aucune approbation, mais on m'a dit que ce serait un grand péché et un grand malheur pour moi non-seulement de détruire ces imprimés mais même de ne pas les répandre autour de moi.

— Méfiez-vous de ces lettres mensongères que l'on attribue à Notre Seigneur ou à la Très sainte Vierge ; sauf avis de votre Directeur, en général brûlez toutes les feuilles où l'on vous promet infailliblement une grâce moyennant certaines pratiques extérieures ou certaines prières. Vous vous éviterez ainsi à vous-même et à bien d'autres beaucoup de péchés de superstition et même beaucoup d'illusions sur le salut de votre âme. Quant aux menaces terribles que contiennent d'ordinaire ces feuillets, n'en tenez aucun compte.

**A. C. à B. F.** — Dans la récitation du Rosaire ou de la Couronne franciscaine, je me suis aperçue quelquefois d'une erreur de quelques *Ave* de trop ou de moins. Cela doit m'arriver souvent. Suis-je privée des indulgences chaque fois que je me trompe ainsi ?

— Si l'erreur est petite comme vous le dites, ne provenant d'autre part que de la fragilité humaine, elle peut être réputée insignifiante. Il est à estimer que l'Église qui est une bonne Mère, passe par-dessus ces légers manquements et vous accorde quand même les indulgences sur lesquelles vous comptiez. Toutefois, quand vous vous apercevez des *Ave* qui manquent, pourquoi ne les ajouteriez-vous pas ensuite ? Ce serait plus sûr.

**P. L. à M.** — Depuis que vous avez dit que l'on peut faire la Station du Saint Sacrement en-dehors de l'église, je tâche d'en réciter autant que je puis dans ma journée. J'ai même combiné le Chemin de croix avec cette dévotion si riche elle aussi en indulgences, en sorte que je fais trois Stations du Saint Sacrement dans un Chemin de croix. Cela peut-il se faire ?

— Non, cela ne peut pas se faire si vous faites le Chemin de la croix sur un crucifix en récitant 20 *Pater*, *Ave* et *Gloria*. Ces prières sont prescrites pour gagner les indulgences du Chemin de la croix et ne peuvent servir en même temps à gagner celles de la Station du Saint Sacrement.

Mais cela peut se faire si vous parcourez les stations du Chemin de croix à l'église. Pour gagner les indulgences du Chemin de croix, il suffit alors de

parcourir les stations et de penser à la Passion de Jésus. Comme aucune prière vocale n'est prescrite, rien n'empêche que vous ne gagniez les indulgences attachées à celles que vous voudrez bien réciter.

Continuez à faire beaucoup de Stations du Saint Sacrement : les pauvres Ames du purgatoire seront grandement soulagées, et votre trésor céleste s'augmentera sans cesse.

J. G. à M. — A certains jours, le dimanche surtout, je dispose d'assez de temps pour faire plusieurs fois le Chemin de la croix. J'en ai profité jusqu'à présent, car c'est ma dévotion favorite. Mais plusieurs personnes se sont moquées de moi, en me disant que je perdais bien mon temps, puisqu'on ne peut gagner les indulgences du Chemin de la croix qu'une fois par jour. Faut-il que je discontinue ?

— D'abord les personnes ont eu tort de se moquer de votre dévotion au Chemin de la croix, car, comme le dit S. Léonard de Port Maurice, "c'est la mère et la reine de toutes les dévotions : elle est la plus antique, la plus pieuse et la plus excellente." Elles ont fait erreur en disant que vous perdiez votre temps. Alors même que les indulgences du Chemin de la croix ne se répéteraient pas le même jour, vos nombreux Chemins de croix ne seront jamais privés des grâces du bon Dieu. Or la plus petite des grâces précieuses et abondantes gagnées dans cet exercice vaut mieux que toutes les indulgences du monde entier. La grâce fait la vie de l'âme, de même que le pain fait la vie du corps, alors même qu'il serait mangé sans confiture.

D'autre part, est-il bien certain que l'on soit toujours assez fidèle aux conditions et assez bien disposé, pour gagner tout le trésor spirituel d'indulgences accordées à cet exercice ? Beaucoup de personnes se font là-dessus d'étranges illusions et trouveraient probablement beaucoup à glaner parmi les indulgences manquées même après le second et le troisième Chemin de croix faits le même jour.

Maintenant est-il bien vrai que l'on ne peut gagner les indulgences du Chemin de la croix qu'une fois par jour ? Rome ne l'a jamais dit, bien qu'on l'ait souvent interrogée. Aucun savant ne peut le prouver. Il y a bien une règle générale qui déclare que l'indulgence plénière fixée à certains jours et à certaines pratiques ne se gagne qu'une fois par jour. Mais cela n'a jamais été dit du Chemin de la croix. Et quand même cela aurait été dit, des théologiens pensent que cette règle, en nous empêchant de multiplier les indulgences plénières pour nous, ne nous empêcherait pas de les gagner pour les défunts autant de fois que nous le voudrions le même jour. Ce qui est certain, c'est que cette règle, en excluant la multiplication des indulgences plénières, n'excluerait nullement la multiplication des indulgences partielles. Or il y a de nombreuses indulgences partielles accordées à notre cher Chemin de croix, indépendamment des indulgences plénières. Mais nous ne croyons nullement être atteints par cette règle.

Nous dirons donc : il est à présumer que tous les fidèles gagnent les indulgences du Chemin de la croix chaque fois qu'ils font ce pieux exercice. Les Souverains Pontifes ont marqué tant de prédilection pour le Chemin de la croix, ils l'ont enrichi de faveurs si extraordinaires, qu'il serait étonnant que ce privilège lui eût été refusé. Tel a été toujours le sentiment de la masse des fidèles, d'un grand nombre de doctes théologiens, et de tout l'Ordre

séraphique, dont la compétence ne saurait être contestée en cette matière, puisque c'est aux Franciscains que le Chemin de la croix comme la Terre Sainte ont été confiés, avec tous leurs documents respectifs.

Mais ce qui est indiscutable, c'est que **les Tertiaires et les Cordigères gagnent les indulgences du Chemin de la croix, de la Couronne franciscaine et de la Station du Saint Sacrement, chaque fois qu'ils accomplissent ces exercices, fut-ce le même jour.** Cette faveur leur est garantie, entre autres documents pontificaux, par le Rescrit *Exponi nobis* émanant d'Innocent XI, 15 mai 1688, et consigné dans l'*Authenticum summarium*.

**E. S. à Q.** — Je suis Zélatrice du Chemin de croix perpétuel. Tous les ans je vous envoie les noms des personnes que j'ai inscrites. Mais je ne vois pas qu'il soit nécessaire pour cela d'avoir reçu un diplôme de Zélatrice. Est-ce que quiconque ne pourrait pas en faire autant que moi ?

— Votre diplôme vous a conféré le pouvoir non-seulement d'inscrire, mais d'admettre dans l'Association, de telle sorte qu'une personne inscrite par vous devient par là même membre de cette Association et participe immédiatement aux avantages spirituels qui s'y trouvent. Si vous n'aviez pas de diplôme, l'admission et le gain des indulgences n'auraient lieu que quand le nom de la personne nous serait parvenu.

**Rev. O. S. à B.** — Etant curé de cette paroisse je me suis procuré un registre où j'inscris toutes les personnes que je reçois du Chemin de croix perpétuel. Etant Zélateur, je pense inutile de vous les faire parvenir.

— Il est nécessaire que les Zélateurs fassent parvenir, tous les ans, les noms des personnes reçues aux centres de l'œuvre qui seuls possèdent des registres fixes d'inscription.

**Rev. P. à Al. O.** — Pour faire le Chemin de la croix avec le crucifix indulgencié, quelle est la nature et la gravité de l'empêchement légitime de faire le Chemin de la croix au lieu où se trouvent les stations érigées ?

— Le dit empêchement est absolument exigé, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit absolu. Le S. Siège n'a en vue ici qu'un empêchement physique ou moral, pourvu qu'il soit toujours légitime. Il ne faut donc pas être trop sévère. Ainsi il est bien certain qu'une mère retenue à la maison par de jeunes enfants pourra sans aucun doute gagner les indulgences du Chemin de la croix en se servant du crucifix indulgencié. De même, un cultivateur et toute sa famille un peu éloigné de l'église. Bien plus, dans nos hivers canadiens, la rigueur du froid semble bien un empêchement suffisant lorsque l'église où se trouve le seul Chemin de croix n'est pas chauffée.

**Enf. de M. et de S. F.** — Nous ne connaissons pas d'indulgences attachées aux invocations extraites des Litanies de la T-S. Vierge, lorsqu'elles sont isolées. Toutefois, elles constituent, surtout celles que vous signalez, d'excellentes oraisons jaculatoires qui ne manqueront pas de toucher le cœur de notre bonne Mère. N'oubliez pas que l'invocation du nom de Marie seul est enrichie de 25 jours d'indulgences pour chaque récitation.

**Delle A. T. à C.** — Faut-il méditer pendant la récitation de la couronne, pour en gagner l'indulgence plénière ? On m'a dit à ce sujet des choses tout à fait contradictoires.

— Rigoureusement, la méditation des sept Allégreses n'est pas indiquée parmi les conditions de l'indulgence ; mais si vous pensez tant soit peu aux

joies de notre Mère, les fleurs que vous déposerez à ses pieds n'en auront que plus de parfum, les bénédictions maternelles n'en seront que plus larges, et les indulgences n'en seront que mieux gagnées.

**Delle P. B. à M.** — Pour les Tertiaires, la communion est-elle requise pour chaque absolution générale ?

— Oui, sauf le vendredi et le samedi saint. La même communion suffira pour plusieurs absolutions tombant le même jour. La confession de tous les huit jours suffit.

**Ibidem.** — Nos malades jouissent-ils de privilèges spéciaux pour recevoir l'absolution générale ou pour gagner des indulgences dont ils ne peuvent remplir les conditions ?

— Oui, pourvu que ce soient des infirmes habituels ou qu'ils soient atteints d'une maladie chronique, leur confesseur pourra leur commuer (en d'autres œuvres qu'ils puissent accomplir, les communions et les visites qu'ils ne peuvent faire. De même ils pourront recevoir l'absolution générale tous les jours de fête de précepte qui se rencontrent dans l'octave du jour où elle est accordée.

**Ibidem.** — La confession sacramentelle est-elle toujours de rigueur, lorsqu'on veut recevoir l'absolution générale au confessionnal ?

— Oui, cette condition est formellement exprimée dans la concession de cet avantage.

**T. en S. F.** Plusieurs de nos Sœurs sont complètement déroutées depuis qu'on parle de plusieurs absolutions générales accordées le même jour. Elles se sont adressées à moi, croyant trouver un peu de lumière. Mais ma science ne serait là-dessus que la science de la nuit enseignée à une autre nuit.

— La nuit n'est pas si difficile à dissiper que vous pensez. Il est bien vrai qu'à certains jours vous avez droit à deux absolutions générales ayant chacune sa formule et ses avantages spirituels bien distincts. Cela arrive lorsque les Franciscains ont droit eux-mêmes à une absolution générale, le même jour où votre Règle vous l'accorde. Depuis que Notre Saint Père vous a fait participer aux richesses spirituelles du premier ordre, vous avez deux droits, ceux que vous donne la règle du Tiers-Ordre, et ceux que vous apporte cette participation, vous êtes tellement riches que votre étonnement s'explique de lui-même. Tâchez de bien utiliser tant de richesses !

**Ibidem.** — Il suffit de réciter la prière dont vous parlez n'importe où et n'importe quand, devant une image quelconque de Jésus crucifié, un jour de communion, pour gagner l'indulgence plénière de "O bon et très doux Jésus." Mais ayez soin que la formule soit exacte, toutes ne le sont pas.

**Ibidem.** — En assistant à la messe quotidienne selon le précepte de notre sainte Règle, j'arrive invariablement à l'heure où trois prêtres commencent en même temps le saint Sacrifice. Comme cela ne me demande pas plus de temps, je prétends assister aux trois messes. Suis-je dans l'erreur ?

— S'il s'agit du désir de votre volonté, vous pouvez assister d'une façon générale non-seulement à ces trois messes, mais à toutes celles qui sont célébrées à chaque instant par tout l'univers. S. Léonard renouvelait cette intention tous les matins de sa vie. Elle est très méritoire, mais elle ne donne pas le fruit spécial gagné par l'assistance corporelle à la Ste Messe.

Ce fruit spécial n'est gagné que par les témoins du S. Sacrifice. Or pour être témoin du S. Sacrifice deux choses sont requises et sont suffisantes : 1° être présent d'une façon qui ne soit pas simplement matérielle comme serait un homme ivre ou endormi ; 2° se rendre compte d'une façon au moins confuse soit par les oreilles soit par les yeux, de ce qui se passe à l'autel. Ces conditions sont si légères et si faciles à réaliser que l'audition d'une messe semble compatible avec l'audition réelle d'un nombre illimité d'autres messes. C'est ainsi que sainte Marguerite de Cortone avait le bonheur d'assister tous les matins à quarante messes dans la chapelle des Franciscains. Tel semble être, du reste, l'esprit de l'Eglise en permettant la proximité des autels et la simultanéité des messes, ce qu'elle ne tolérerait certainement pas, surtout les jours de précepte, si l'assistance à une messe pouvait être compromise par l'audition des autres. Il ne faudrait pas cependant, sous prétexte d'entendre plusieurs messes à la fois, s'exposer à perdre la dévotion intérieure, plus précieuse encore que tout le reste. Les papillons qui s'éparpillent sur tant de fleurs n'auront jamais le profit des abeilles qui savent se restreindre, bien qu'elles aussi s'en aillent également d'une fleur à une autre.

Enfin, pour tout dire, il y a bien quelques théologiens qui prétendent qu'on ne peut assister qu'à une messe à la fois, tout comme le prêtre qui ne peut offrir qu'un sacrifice à la fois. Quoiqu'ils soient loin d'être infaillibles, nous vous conseillerons, par respect pour eux, de n'user de notre opinion exprimée plus haut que dans les jours qui ne sont pas de précepte. De même si par devoir ou par pénitence sacramentelle vous deviez assister à plus d'une messe, il serait préférable que vous entendissiez ces messes successivement.

**M. C. M. à S. H. de M.** — Nous sommes à l'église et nous voulons jouir d'une faveur spirituelle pour laquelle est requise une visite, est-il nécessaire de sortir puis de rentrer ensuite pour effectuer cette visite ?

— Il n'est nullement nécessaire de sortir. Votre présence actuelle à l'église est une véritable visite. Il ne vous serait nécessaire de sortir que dans deux cas 1° si l'église où vous êtes, n'est pas celle qu'il faut visiter. 2° si vous voulez gagner plusieurs indulgences distinctes exigeant chacune une visite spéciale.

**N. A. L. à M.** — Peut-on satisfaire à la règle en disant le *Pater* secrètement à quelques minutes de distance du *benedicite* et des grâces ? n'est-ce pas là manquer à la règle et faire acte de respect humain ?

— Il n'y a ni manquement à la règle ni respect humain. En faisant ainsi vous faites même plus que la règle ne prescrit. Le *Pater* exigé par l'ancienne règle n'est pas imposé par la nouvelle. La constitution *misericors Dei filius* ne demande qu'une prière quelconque avant et après les repas, et encore n'est-il pas nécessaire qu'elle soit faite en public.

**Ibidem.** — Une lumière placée par dévotion devant une image de S. François prie-t-elle véritablement à l'intention de la personne qui l'a placée ?

— Une lumière n'est pas une prière, c'est tout au plus un symbole de nos prières. C'est un moyen approuvé par l'Eglise d'honorer Dieu ou les saints. La personne qui procure cette marque d'honneur jouit d'un mérite proportionnel au sacrifice qu'elle s'est imposé et à l'intention qui est dans son cœur.



UNE AUMONE S'IL VOUS PLAÎT. — Afin que la *Revue* puisse être un lien de famille entre nos diverses Fraternités du Canada et des Etats-Unis, nous demandons humblement à nos Frères et à nos Sœurs, principalement aux Secrétaires ou aux Supérieurs des Discrets, de nous faire, de temps en temps, l'aumône d'une petite nouvelle concernant les événements édifiants, les vêtements ou professions et les œuvres de leurs Fraternités. Que chacun apporte sa fleur, toute petite qu'elle soit, et le bouquet de famille réjouira.

Nous réclamons surtout ces relations, aux décès des Tertiaires. Que pour chacun, l'on veuille bien nous dire, au plus tôt et autant que possible, les noms et prénoms de la personne, son âge, son nom de religion, les dates de sa prise d'habit et de sa profession, la date et le lieu de sa mort. Souvent la personne défunte aura laissé derrière elle le parfum de quelques paroles ou de quelques traits édifiants. Il ne faut pas laisser perdre pour le public ce bien de famille. Ainsi la Règle nous unira jusqu'à après la mort.

Dix-neuvième anniversaire du couronnement de Léon XIII. — Le 1er Mars, le Sacré Collège se réunissait au Vatican pour offrir ses vœux et ses félicitations à Sa Sainteté Léon XIII à l'occasion d'un double anniversaire, savoir le 87ième de sa naissance et le 19ème de son couronnement. A une adresse lue par le Doyen des Cardinaux, le Pape répondit par un très noble discours, dans lequel nous relevons deux choses.

D'abord, l'espérance d'un avenir meilleur. " Parlant humainement des événements humains, dit-il, la situation créée par les temps modernes Nous semble propre à accroître plutôt qu'à éteindre Nos espérances. Nous en avons la preuve dans ce sentiment de fraternité et d'union que l'on remarque chez les peuples les plus différents et les plus éloignés. Et c'est en vue d'écartier tout obstacle à cette union tant désirée que Nous prononçâmes naguère notre sentence sur l'invalidité théologique des Ordinations Anglicanes. Nous désirons vivement que Notre parole

retentisse aux oreilles des fils de la Grande Bretagne, pour les convaincre que seule l'inflexibilité du devoir Nous inspire cette sentence, qui n'est que l'énoncé pur et définitif de la vérité. ”

Après l'Angleterre, c'est la France qui fixe le regard et l'attention du Souverain Pontife. . . “ Nos démarches et notre direction à l'égard de cette nation ne visaient qu'aux grands intérêts spirituels et étaient au-dessus de la politique et de ses dissensions. Nous voulions dissiper ces divisions des esprits, infructueuses et même nuisibles à la cause de la Religion et de l'Eglise. C'est dans *ce seul but* que Nous avons conseillé l'adhésion à l'Etat Constitutionnel, dans lequel tous peuvent coopérer au bien de la patrie. . . . Et si la concorde eût été pleine, entière, et l'action uniforme, quels fruits abondants la France et l'Eglise en auraient recueillis ! ”

La célébration de cet anniversaire, qui fut retardée d'un jour à cause de sa coïncidence avec le jour des Cendres, nous procura une fois de plus, le privilège de contempler de bien plus près la figure vénérable de l'Auguste Vieillard, au moment où porté sur la *sedes gestatoria*, il traversait les salles du Vatican au milieu des ovations enthousiastes d'une assistance compacte et choisie. Nous pouvons assurer nos chers lecteurs que la physionomie du St Père témoignait d'un état de santé excellent. *Ad multos annos !*

**Un nouveau Consulteur.** — Par un billet émané de la Secrétairerie d'Etat, en date du 3 Mars, Sa Sainteté Léon XIII conférait le titre de Consulteur de la S. Congrégation de la Propagande pour les affaires de Rite Oriental au Révérendissime P. Louis de Parme, Ministre Général de tout l'Ordre des Frères Mineurs. Tous les enfants de St François applaudiront à cette nomination.

**Une prière indulgenciée.** — Dans le prochain numéro des Acta Ordinis on insérera une prière aux Martyrs Franciscains de Gorcum en vue d'obtenir de Dieu par leur intercession la fermeté dans la foi, notamment au dogme de la Présence réelle et à l'obéissance totale et respectueuse au Vicaire du Christ, le Pontife Romain. En vertu d'un Rescrit émané de la S. Congrégation des Indulgences, en date du 16 Mars dernier, cette prière dévotement récitée est enrichie de 100 jours d'Indulgence que pourront gagner les enfants des trois Ordres Franciscains, ainsi que tous les fidèles des royaumes de Hollande et de Belgique.



taire de cette Fraternité des détails intéressants sur quelques fêtes récentes. Cette communication nous confirme dans la pensée consolante que, grâce à son vénéré et saint Directeur, l'esprit de saint François coule à pleins bords dans cette jeune et déjà brillante Fraternité. La décoration de l'église paroissiale, la grandeur des cérémonies, la beauté des chants et de la musique, et l'éloquence des instructions données par le Révérend Père Directeur, avaient bien ce qu'il fallait, le jour de St-Joseph et le jour de Pâques, pour émouvoir les cœurs, retremper les courages et procurer aux âmes ce bonheur d'ici-bas qui fait le mieux rêver du paradis. Après avoir proposé S. Joseph comme un héros d'humilité et par conséquent comme un modèle accompli des enfants de S. François, le Révérend Père donna le S. Habit à 26 Postulantes et reçut 21 novices à la Profession. Il y eut en même temps plusieurs vêtures et professions parmi les Frères. A la messe et au salut solennel du soir, la grave psalmodie des Frères et des Sœurs réunis semblait donner à l'église un cachet tout à fait monastique parmi ses parures de fête. Le jour de Pâques, les Frères et les Sœurs la remplissaient de nouveau pour y entendre un admirable sermon du R. P. Directeur sur ces trois idées si bien adaptées à la Fête : *Le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande.* Le R. P. prit occasion de cette assemblée plénière pour parler comme S. François de pierres et de chapelle. Il s'agit pour nos Tertiaires de St-Roch de faire sortir de terre une église digne de la paroisse et d'eux-mêmes, car elle sera pour eux. L'absolution générale, le salut solennel et le Te Deum terminèrent ces belles fêtes. Heureux Tertiaires à qui sont procurées avec tant d'intelligence et de dévouement des fêtes si capables de les instruire, de les fortifier et de leur faire éprouver un avant-goût du ciel !

**Accroissement des Fraternités de Montréal.** — Il nous semble que nous ennuyons nos chers Lecteurs, malgré toute leur charité et leur patience, en leur parlant si souvent des nombreuses cérémonies qui dilatent d'une façon vraiment merveilleuse les rangs de nos Tertiaires montréalais.

Pour une fois du moins, nous les épargnerons, en leur mettant sous les yeux des chiffres dont l'éloquence éclipsera les plus beaux comptes-rendus de nos fêtes. Le 21 mars, à Ste-Marie des Anges, 27 novices de cette Fraternité furent admises à faire leur profession. Le 18 avril, jour de Pâques, dans l'église St-François, 45 Frères

reçurent l'habit séraphique, et le R. P. Directeur leur prêcha sur la nécessité d'éclairer et de préserver notre foi en restant toujours en contact avec ceux que Jésus-Christ a chargés de garder son feu sacré. C'est faute d'être fidèle à ce devoir tant recommandé par S. François que l'on finit par blasphémer ce que l'on ignore, se révolter contre la direction de l'Eglise, et s'engager dans le vice qui conduit à la perdition, parce que c'est la voie éclairée par la liberté révoltée.

Le 25 avril, à l'Eglise Ste-Marie, la Fraternité St-Antoine était augmentée de 18 novices et de 21 professes. Enfin le 2 mai, à l'Eglise St-François, les Sœurs de cette Fraternité, qui ne s'habituent jamais à de pareilles cérémonies, pourtant si fréquentes, saluaient par des chants les 63 novices et les 65 professes que S. François venait de faire entrer dans leur grande Famille.

Echos montréalais du couronnement du Petit Roi à Rome. — Pour s'unir aux Fêtes du couronnement du Sacro Bambino à Rome, les Franciscains de Montréal organisèrent une ovation au doux Bambino qu'ils vénèrent dans l'humble Ara-Cœli de la rue Dorchester. L'aimable Enfant avait pris pour ce jour-là ses plus beaux habits de fête, portant sur la poitrine la croix patriarcale surmontée d'une mignonne hostie au milieu des rayons de l'ostensoir. Le sermon du soir suivi du salut solennel termina le petit programme qui lui était consacré. Le R. P. Prédicateur parla des foules qui couraient en ce jour-là, comme autrefois dans les grands jours de triomphe, vers les hauteurs d'Ara-Cœli. Il nous montra ce que c'est qu'un couronnement royal et fit une fine allusion aux inquiétudes que le Petit Roi devait faire éprouver à l'Hérode jaloux installé au Quirinal, et qui n'a pu réussir encore à faire couronner Victor Emmanuel là où est actuellement couronné le Sacro Bambino. L'impiété, dit-il, s'est sentie puissante à détruire, et maintenant, elle se reconnaît impuissante à édifier, alors même qu'il s'agit d'un impie. On a en effet détruit le couvent de nos Pères, gardiens de l'Ara-Cœli, couvent des plus vénérables, que nos grands Saints avaient habité, couvent qui pouvait rivaliser avec Assise, puisqu'il abritait le successeur de S. François. Les Révolutionnaires Italiens ont détruit ce monument précieux par ses souvenirs et ses gloires, ils l'ont détruit pour faire place à un monument de honte et d'ignominie, pour faire place au monument du voleur de Rome. Ils ont jeté des millions dans les fondations qui devaient soutenir un blasphème,

mais qui donc les empêche de poursuivre cette œuvre, puisqu'ils ont en main la puissance ; qui les empêche ? C'est le Sacro Bambino qui veut seul régner sur l'illustre capitale. Oui, c'est du haut de cette colline romaine qui n'est point la moins fameuse des sept, que l'Enfant veut régner et vaincre. Lui seul méritera, sur ces hauteurs où il triomphe depuis si longtemps, le titre symbolique de Victor-Emmanuel : Victor, puisqu'il est vainqueur, Emmanuel, puisqu'il est bien le Dieu résidant avec nous.

Exploitant alors le texte de l'Apocalypse " La couronne lui a été donnée et il s'est avancé en vainqueur pour remporter de nouvelles victoires " Apoc VI, 2, l'orateur montra les titres que le Sacro Bambino avait acquis à un si glorieux couronnement : il est vainqueur par le passé, et l'avenir lui réserve de nouvelles victoires. Pour montrer les victoires passées du royal Bambino, le R. P. rappelle l'origine, la consécration et les merveilles du doux Enfant continuant ici-bas sur les flots, sur les maux du corps et de l'âme, et surtout sur les cœurs, le triomphe qu'il remporte au ciel depuis Noël, alors qu'il a forcé la justice de son Père à donner à la miséricorde le baiser de paix. Les victoires passées sont la garantie des triomphes de l'avenir qui vont reconstituer autour du Petit Roi l'incomparable trophée disparu depuis la Révolution. Jésus sera vainqueur, car il faut qu'il règne. Règne béni, car il fait des rois de ceux qu'il traîne à sa suite comme des sujets. Règne puissant, car il se joue de tous les obstacles. C'est de lui qu'Isaïe prophétise. "*Le loup habitera avec l'agneau ; le léopard se couchera auprès du chevreau ; la génisse, le lion et la brebis demeureront ensemble et un petit enfant les conduira tous. Le veau et l'ours iront dans les mêmes pâturages ; leurs petits se reposeront les uns avec les autres et le lion mangera la paille comme le bœuf. L'enfant qui est encore au sein de sa mère s'amusera sur le trou de l'aspic, et celui qui vient d'être sevré jouera avec sa main dans la caverne du basilic. Ils ne nuiront point, et ils ne tueront point sur toute ma montagne sainte.*" Quels que soient les animaux dévorants, venimeux ou rampants qui hantent le Quirinal et le repaire central de la maçonnerie universelle, quels que soient les tristes événements qui assombrissent le présent, l'histoire de demain ne mentira pas à l'histoire du passé, elle chantera les triomphes impérissables du Petit Roi.

Sur un signal, toute l'assistance émotionnée tomba à genoux et le Prédicateur ému lui-même lut solennellement une touchante

adresse de consécration au Royal Enfant qui siégeait sur son trône en regard de la chaire, et qui se prêta ensuite aux pieux baisers de la multitude.

**Retraite du Tiers-Ordre.** — La Retraite annuelle des Sœurs tertiaires de la Fraternité Saint François d'Assise aura lieu du 6 au 13 juin prochain dans l'église des Franciscains, rue Dorchester 1222.

Cette époque, qui comprend l'Octave de la Pentecôte et la neuvième préparatoire à la fête de saint Antoine de Padoue, semble toute désignée pour une Retraite du Tiers-Ordre, et l'heureux choix de ces dates fait présager de grandes grâces pour ces saints jours.

Les Tertiaires de la campagne et les Tertiaires isolées qui voudront suivre les exercices de la Retraite n'auront qu'à demander une carte d'entrée au R. P. Directeur ou à la Sœur Supérieure.

Les autres Fraternités de la ville auront leur Retraite plus tard. On en fera connaître l'époque aux lecteurs de la *Revue*.

**Pèlerinage à Ste Anne de Beaupré.** — Nous rappelons aux Tertiaires et aux Lecteurs de la *Revue*, que le pèlerinage du Tiers-Ordre (Fraternité des Sœurs) à Ste Anne de Beaupré est fixé au 26 juin prochain. Toutes les personnes pieuses et recommandables qui désirent faire un pèlerinage de prière et de pénitence sont admises.

Le *Trois-Rivières* quittera le quai le samedi, 26 juin à 5. p. m.

**Pèlerinage au Cap de la Madeleine.** — La Fraternité des Dames de langue anglaise de l'Immaculée Conception aura son pèlerinage annuel au Cap le 12 juin 1897. Le vapeur *Trois-Rivières* quittera le quai Jacques Cartier à 7 h. du soir ce jour même et sera de retour le lundi 14 juin vers 4 h. a. m. Le prix du passage aller et retour est de \$ 1.00.



**Le sang du Cœur de Jésus est le baume qui guérit nos plaies.**

Des plaies divines de Jésus, s'échappe le sang adorable qui nous purifie, les grâces qui nous conduisent au Ciel, mais de son Cœur mille fois aimable découlent les faveurs signalées. *Heureux celui qui a trouvé la voie qui mène à ce trésor; heurieuse l'âme qui y puise les grâces précieuses dont le divin Sauveur est si prodigue. . . . .* N'oublions pas qu'il nous appelle sans cesse, ne faisons pas injure à sa bonté. Il a tout donné pour nous, et il ne nous demande en retour, que notre cœur. Aimons-le donc sans mesure. . . . . Jetons-nous dans les bras de sa tendresse. . . . . **Confiance, amour, dévouement,** telle est notre devise, baisons les traces de ce sang qui nous a rachetés sur le Calvaire, et qui coule encore chaque jour sur l'autel, demandant grâce et miséricorde pour les enfants rebelles et ingrats.

# CHRONIQUE

## Antonienne



ON Bon S. Antoine, vous que nous aimons tant au Canada, et qui faites un si grand bien à nos âmes et à nos corps, n'oubliez pas notre bon Frère Didace et faites-le glorifier sur la terre où il a tant été aimé et a si bien servi votre petit Jésus.

M. B. Montréal.

**Montréal.** — Une maladie qui semblait devoir être un obstacle grave, me survenait au moment de franchir le seuil de la vie religieuse. Dans ma détresse, je me recommandai à S. Antoine, et voilà qu'une prompte guérison me permettait de chanter avec mes compagnes postulantes l'alleluia pascal.

J. D.

**S. Louis de Montréal.** — Autrefois l'hiver était un temps de soucis et d'industries héroïques pour ceux qui sont chargés de pourvoir aux nécessités des pauvres. Le bon S. Antoine a voulu prendre notre place. La société S. Vincent de Paul trouve dans son tronc miraculeux plus qu'elle n'a jamais trouvé dans les bazars, les concerts et les loteries d'autrefois

**Sacré-Cœur de Montréal.** — S. Antoine m'a fait remettre par une dame respectable un billet de banque perdu à l'église.

Dame D.

**Rivières des Fèves.** — Mon petit Albert allait mourir de la diphthérie. Après qu'il eut reçu les derniers sacrements, nous recourûmes à S. Antoine et aux âmes du purgatoire et la guérison a été subite.

**Montréal.** — Cinq grandes faveurs obtenues. Tertiaire.

— S. Antoine m'a guérie.

Tertiaire.

— Une grande grâce a couronné mes treize mardis à S. Antoine.

Dame L.

— Depuis longtemps je restais sans nouvelles d'un enfant éloigné. J'ai prié S. Antoine et je viens de recevoir une lettre de cet absent bien aimé.

Mélanie Serre.

— Asile Nazareth. Quatre faveurs temporelles obtenues.

Abonnée tertiaire.

Fall River. — S. Joseph et S. Antoine nous ont obtenu un déplacement avantageux, et plusieurs grâces importantes, entre autres une bonne place.



Montréal. — Voilà longtemps que mes dettes de reconnaissance s'accroissent envers S. Antoine. Après tant de faveurs qu'il m'a accordées, S. Antoine vient de me montrer sa protection d'une façon tout à fait frappante. J'en profite pour rompre avec mon silence coupable. Que le bon Saint soit glorifié et invoqué avec la confiance qu'il mérite.

B. P.

— Une tertiaire souffrait d'un violent mal d'oreille pendant quinze jours, la quinzième journée était pire que jamais, ce jour là elle fit une promesse à St Antoine de lui donner du pain pour ses pauvres et de faire publier dans la *Revue*, s'il lui obtenait sa guérison ; aussitôt qu'elle eut fait sa promesse, elle s'est trouvée guérie immédiatement, le lendemain elle fit son travail comme d'habitude. Elle est fidèle à sa promesse de publication.

S. de Ladurantaye, Tertiaire.

— Guérison d'un mal d'estomac bien grave.

Tertiaire.

S. Jérôme. — Ma petite fille âgée de deux ans avait mal aux yeux. La perte d'un œil était certaine et imminente. Je fis une neuvaine à S. Antoine. — De l'avis du docteur, les deux yeux sont guéris complètement.

Dame Lacoste.

#### ASPIRATION À JÉSUS

JÉSUS, ma lumière, faite que je voie...., que je vous voie, Vous, mon SOLEIL. mon TOUT, mon Eternité !

# L'église de nos Mères Franciscaines à Québec

**D**EPUIS quelques semaines déjà les travaux de construction de l'église de l'Adoration Perpétuelle sont recommencés. Avec la grâce de Dieu et l'aide de saint Antoine de Padoue, ces travaux vont se poursuivre sans interruption jusqu'à ce que le nouveau sanctuaire soit ouvert au public.

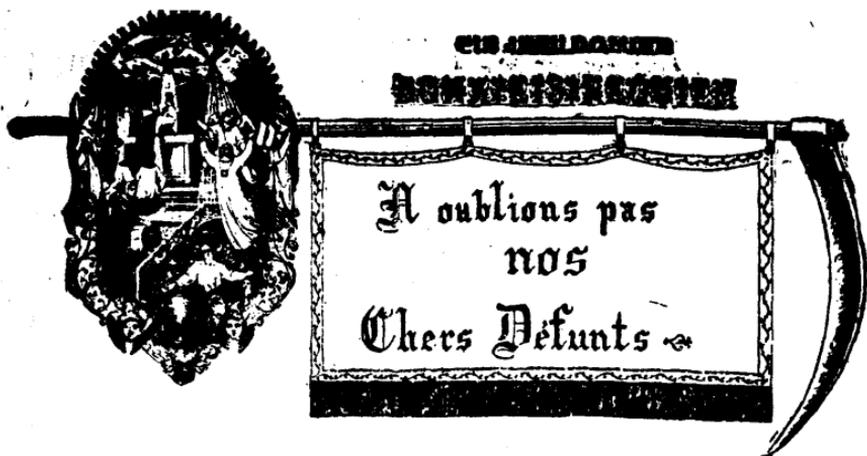
Jusqu'ici tout semble merveilleux dans cette entreprise. On se demande avec étonnement d'où peut bien venir l'argent nécessaire pour payer les matériaux et les ouvriers. Il y a là en effet un mystère que ceux-là seuls comprennent qui sont habitués à la conduite de la Providence dans les œuvres de Dieu. L'argent, pieux lecteurs de la *Revue du Tiers-Ordre*, vient de partout, des riches quelquefois, des pauvres très-souvent, des affligés qui ont besoin de consolations, de tant de bonnes âmes qui ont contracté des dettes envers saint Antoine et qui sont heureuses de les payer en contribuant à l'érection de son église, de tant de saintes âmes qui comprennent que le Saint Sacrement est la source inépuisable de la vie surnaturelle.

Il s'agit en effet d'un sanctuaire où Notre Seigneur sera exposé et adoré jour et nuit, d'un sanctuaire dédié au grand faiseur de miracles, saint Antoine. Ces deux titres suffisent à toucher les cœurs et délier les bourses.

Avant très longtemps donc la fraternité du Très Saint Sacrement entrera dans son nouveau local. Inutile de dire avec quelle joie. La petite chapelle actuelle est bien pieuse sans doute, et nos bonnes Mères Franciscaines savent la rendre si *attrayante*, elles se donnent tant de peine pour orner l'autel où trône Notre Seigneur. Mais elle est trop petite, et la fraternité a hâte de se développer. Encore un peu de patience, bons tertiaires, et vos vœux seront exaucés.



Loué soit à jamais NOTRE SEIGNEUR dans le Sacrement de son amour !  
Honneur à saint Antoine de Padoue !



31 Mars 1897, St Louis du Mile-End, Dame Louis Dupras née Marie Elisabeth Beauséjour, en religion Sœur Marie Joseph, décédée à l'âge de 45 ans et 5 mois après 20 ans et 4 mois de profession.

Madame Dupras était zélatrice, charge qu'elle a toujours remplie avec zèle. Sa mort a causé une profonde douleur à toutes les tertiaires qui connaissaient ses vertus ; les pauvres perdent en elle un grand soutien car elle s'oubliait elle-même pour soulager les infortunés ; sa dévotion et sa confiance envers St Joseph n'ont pas été vaines, puisque ce grand St lui a obtenu de mourir le dernier jour du mois consacré à son honneur. Enfin, après six mois d'une cruelle maladie soufferte avec une patience et une résignation vraiment chrétienne, elle est allée là-haut recevoir la récompense que St François a promise à ceux qui comme elle observent fidèlement leur règle.

Delle Anne Murphy, en religion Marie Brigitte, décédée dans la Fraternité S. Sauveur de Québec le 2 Décembre 1896 après 20 années de profession.

M. Gédéon Huberdeau, en religion frère François de Paule, décédé à Montréal le 22 mars, à l'âge de 69 ans après un mois de profession. Il faisait partie de la Fraternité de S. François d'Assise.

Sa vie entière a été consacrée à travailler et à servir Dieu le plus parfaitement possible. Devenu veuf tout jeune et chargé d'une grande famille, il s'est appliqué à bien élever ses enfants et en faire des citoyens respectables.

Il a été dans l'abondance à un moment de sa vie, mais par suite de revers de fortune il est devenu pauvre, mais jamais il n'était découragé parce qu'il avait placé sa confiance en Dieu.

Toujours vêtu le plus simplement possible, il était digne d'être appelé fils de St François d'Assise ; lorsqu'il fit profession dans l'ordre qu'il aimait, sa joie était inexprimable. A ses derniers moments, un tertiaire lui demandait s'il lui était pénible de laisser la vie. Il répondit que non. Le même tertiaire lui ayant dit qu'un fils de St François ne devait pas craindre la mort, il répondit qu'il y avait longtemps qu'il avait fait le sacrifice de sa vie et qu'il était prêt à rendre son âme à Dieu.

Son grand bonheur était de travailler pour s'amasser de l'argent et ensuite de le distribuer à part égale entre ses enfants.

La nuit qu'il est mort nous étions trois tertiaires auprès de lui pour l'assister ; vers onze heures nous commençâmes à réciter notre office afin de lui obtenir plus de repos ; à partir de ce moment il s'opéra beaucoup de changement, et à 1 heure et 10 minutes du matin il rendait sa belle âme à Dieu sans aucun effort. Enfin il est mort comme il a vécu, comme un vrai saint.

Les Tertiaires ont voulu lui donner, après son trépas, une preuve imposante de leur estime. Une soixantaine se trouvèrent réunis en grand habit pour réciter le saint office auprès de sa dépouille mortelle, la veille de ses funérailles.

Dame W. Vermet, en religion sœur Ste Claire, décédée à Montréal en avril après onze années de profession.

Dame Plante, épouse de Léon Brière, décédée à Fall River le 22 Décembre 1896 après dix années de profession.

Dame Napoléon Lemieux, en religion sœur Ste Rose, décédée à S. Roch de Québec le 27 mars après 5 années de profession, dans la 33e année de son âge.

Dame Benjamin Minguy, en religion sœur Ste Emélie, décédée à S. Roch de Québec, le 29 mars, après 3 ans de profession, dans la 76e année de son âge.

Mère de la défunte qui venait d'expirer la veille elle avait vécu dans une solitude qui dérobe à l'édification publique toute une vie de fidélité. Elle fut inhumée en même temps que sa fille.

Delle Alma Trépanier, fille de feu François Trépanier, décédée à Montréal le 1 mai 1897, à l'âge de 38 ans.

Miss Elisa MacDonald, décédée à Montréal le 6 avril 1897.

Dlle Eva Charron, en religion Sœur S. François d'Assise, décédée le 3 mai à Montréal après 1 an et 3 mois de profession, à l'âge de 27 ans.

M. Louis Marie, tertiaire décédé le 20 mai à la Pointe du Lac.

M. Trefflé Byron, jeune homme tertiaire, décédé à la Pointe du Lac, le 29 mai.

Dame Georgiana Durand — Dallaire, en religion Sœur S. Georges, décédée à S. Sauveur de Québec le 21 avril 1897 à l'âge de 33 ans après 7 années de profession. Elle faisait partie du chemin de croix perpétuel.

Pendant les deux mois que dura la période aiguë de sa dernière maladie, elle fut admirable de patience et de joie spirituelle. Malgré ses cruelles douleurs, elle ne proféra pas une plainte.

NOBLE VAILLANT ET SAGE Maurice Sébastien Ahgnion-len, Chef de guerre, Prince de conseil et grand Chef de la tribu huronne de Lorette. Issu des illustres Stanislas Hachannontow et

de Henriette Picard Te-Secondi, il se fit aimer et admirer non-seulement des siens, mais des plus hauts personnages, pendant les cinquante années qu'il gouverna sa tribu. Pour récompenser son esprit de foi et sa piété, toujours à la hauteur de sa loyauté, de son intrépidité de son intelligence et de sa position sociale, Dieu lui donna la grâce de mourir dans l'habit de S. François qu'il avait revêtu quelques jours avant sa mort, arrivée dans la soixante-quatorzième année de son âge.

Nous laissons le R. Père Frédéric nous dire lui-même les impressions qu'il éprouva en enrôlant dans le milice de S. François ce vétéran d'un autre âge.

“ Je visitais en novembre dernier la belle et nombreuse fraternité de S. Ambroise de la Jeune Lorette établie depuis 1894. J'y appris que le grand Chef des Hurons était dangereusement malade. Je fus d'autant plus sensible à cette nouvelle que les Hurons sont de vieux amis des Franciscains. Cette réserve, établie au 17<sup>e</sup> siècle par le fameux missionnaire le Père Joseph Le Caron O. S. F., avait toujours été desservie par les Franciscains jusqu'à ce qu'elle fût confiée au curé de S. Ambroise. D'autre part, je connaissais personnellement le grand Chef. Deux ans auparavant, prêchant à la Paroisse la neuvaine de S. François Xavier, j'avais célébré la Ste-Messe et adressé la parole de Dieu aux sauvages. Le grand Chef ne voulut point me laisser partir sans m'adresser, entouré des chefs de la tribu, une belle harangue où il rappelait avec un à propos admirable les antiques et étroites relations des Fils de S. François avec la nation Huronne. Il mentionna même l'alliance contractée avec les Hurons, aux bords de leur grand Lac, par notre Père Sagard et les Récollets, premiers apôtres du Canada.

Comme il n'avait plus que quelques jours à vivre, je me fis un devoir de lui rendre une suprême visite, d'autant plus que lui-même avait témoigné le désir de me voir. Je le trouvais en pleine connaissance, le cœur tout débordant de sentiments chrétiens qui faisaient l'admiration de toute l'assistance. Le bon et vénérable vieillard me rappela de nouveau en termes touchants la reconnaissance que la tribu Huronne devait aux Enfants de S. François, puis il me dit que depuis longtemps il voulait faire partie de leur grande Tribu par le Tiers-Ordre. “ Je veux être ton frère pour mourir et aller au ciel “ me dit-il, puis, humblement, ce héros dont les journaux avaient tant parlé et allaient rappeler encore bientôt les merveilles, me pria de le revêtir de l'habit de la Pénitence. On prépara tout ce qu'il fallait, et la cérémonie prit un caractère auguste et impressionnant comme j'en ai rarement vu. Il serait difficile de dépeindre les sentiments de foi qui jaillissaient du cœur de ce bon et vénérable vieillard. Une fois revêtu de l'habit séraphique, il était saintement joyeux comme l'enfant dans son premier vêtement de fête. Pour les sujets de sa tribu, c'était un événement de le contempler sous la bure franciscaine. Comme toute l'assistance, j'étais ému jusqu'aux larmes, et je me rappelais, en face de ce pieux et digne descendant de la race Huronne, toute une histoire de près de trois siècles. Le nouveau *Tertiaire* vécut encore plusieurs jours dans une paix profonde que ne purent troubler les douleurs de sa dernière maladie.”

R. I. P.